Le Yukon

Une demande d'évaluation environnementale soumise par la compagnie chinoise *Northern Cross* a entraîné une montée de l'opposition dans les communautés du Yukon. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun projet de fracturation au Yukon, mais *Northern Cross* a déjà mené des tests sismiques en 3D.

En juillet 2013, le *Council of Yukon First Nations*, une organisation de 14 Premières Nations, a passé à l'unanimité une résolution interdisant tout projet de fracturation sur les territoires traditionnels. Peu de temps après, la Première Nation *Vuntut Gwitchin* a voté d'interdire tout projet de fracturation, jusqu'à ce qu'on puisse prouver que ceci serait sécuritaire. La Première Nation *Kaska* s'est également prononcée contre la fracturation et certaines compagnies travaillant dans le domaine du tourisme se sont aussi opposées à la fracturation.

L'Assemblée législative du Yukon a créé un comité composé de membres de tous les partis, pour traiter la fracturation hydraulique et organisera des consultations publiques sur ce sujet, suite auxquelles un rapport sera rédigé au printemps 2014.

Le gouvernement du Yukon a récemment approuvé la décision de la *Yukon Energy Corporation* d'« investir dans l'usage de gaz naturel liquéfié pour remplacer une partie de ses anciens générateurs diesels. » Lorsque cette infrastructure sera en place, il faudra un approvisionnement régulier de gaz naturel (fracturé)[1]

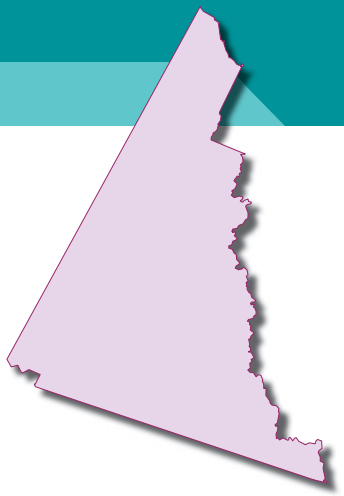

Les bassins de gaz de schiste du Yukon incluent le Bassin Liard et le Bassin Eagle Plain dans le nord du Yukon. Le bassin Bonnet Plume et la dépression de Whitehorse renferment des réserves de gaz de couche.[2] Un moratoire temporaire sur le développement du gaz de schiste a été mis en place dans la dépression de Whitehorse en 2012.

1 www.yukonconservation.org/energy_climate_change.htm

2 www.emr.gov.yk.ca/oilandgas/exploration.html#Yukons_Unconventional_Resources

RESSOURCES ET RÉGLEMENTATIONS

Energy, Mines and Resources
www.emr.gov.yk.ca

Yukon Water Board - Issues water approvals
www.yukonwaterboard.ca

Vuntut Gwitchin First Nation resolution
www.vgfn.ca/ga-2013.php

GROUPES LUTTANT CONTRE LA FRACTURATION

La Société pour la nature et les parcs du Canada
cpawsyukon.org

Le Conseil des Canadiens - Chapitre de Whitehorse
www.canadians.org/fracking

Yukoners Concerned about Oil and Gas Development
www.facebook.com/pages/Yukoners-Concerned-About-Oil-Gas-ExplorationDevelopment/378945582118322

Yukon Conservation Society
www.yukonconservation.org

Les rapides Five Fingers, dans la dépression Whitehorse.

Le Québec

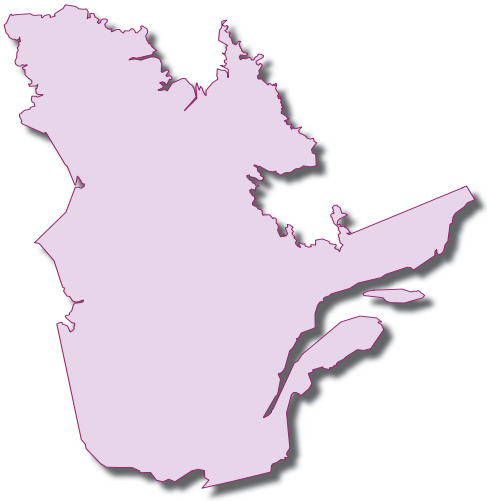

En mai 2013, le Ministère de l'environnement du Québec a déposé le projet de loi 37, qui, s'il est adopté, entraînera la mise en œuvre d'un moratoire sur la fracturation dans les terres basses du fleuve St-Laurent pendant une période allant jusqu›à cinq ans. La législation proposée entraînerait la confiscation de tous les permis de forage et interdirait l'octroi de nouveaux permis. Cette nouvelle législation entraînerait également l'imposition d'amendes allant jusqu'à 6 millions pour les entreprises qui tentent de lancer des projets d'exploration de gaz de schiste. Le Parti québécois minoritaire a besoin du soutien de l'opposition pour que cette loi soit adoptée. Le gouvernement québécois a également organisé un processus de consultations pour obtenir l'opinion du public sur les questions les plus importantes en matière d'énergie auxquelles devra faire face le Québec à l'automne 2013.

Alors que les partis de l'opposition ne soutiennent pas ce projet de loi, nombreux sont ceux qui estiment qu'il n'est pas suffisant, car il ne concerne pas l'ensemble du Québec. Par exemple, le projet de loi n'empêcherait pas l'exploration dans les régions moins peuplées, comme l'ile d'Anticosti.

Le projet de loi 37 a été déposé après des années d'opposition aux projets de fracturation au Québec. L'année 2008 a vu une explosion de projets d'exploration dans les terres basses du fleuve St-Laurent dans la formation de schiste Utica ; 31 puits ont été forés.[1] Ceci a donné lieu à un outrage public et une opposition massive au niveau local, et des douzaines de municipalités ont passé des résolutions pour interdire les projets de fracturation. Le Bureau d›audiences publiques sur l›environnement a organisé des audiences publiques sur les projets de fracturation, très controversées et qui ont attiré beaucoup de monde. Elles ont entraîné l'organisation d'une évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. Forcé de répondre, le gouvernement libéral de l'époque a alors mis en place un moratoire sur tout projet de fracturation en 2012 jusqu›à ce que l'on puisse mener de plus amples études. Cette évaluation environnementale est toujours en cours et on prévoit qu'elle sera terminée en 2014.

1 business.financialpost.com/2012/09/20/Québec-hints-at-long-term-shale-gas-ban-citing-ecological-risks/

Justice climatique Montréal a monté un kiosque contre la fracturation à l'extérieur de l'hôtel Queen Elizabeth, où s'est tenue la conférence 2010 de l'Association pétrolière et gazière du Québec

The Council of Canadians / Le Conseil des Canadiens
Acting for social justice / Agir pour la justice sociale

LE LIBRE-ÉCHANGE FRACTURE NOTRE FUTUR

L'entreprise énergétique Lone Pine Resources se base sur des dispositions concernant les droits des investisseurs incluses dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pour demander à ce qu'on supprime le moratoire sur la fracturation hydraulique du gaz de schiste mis en place par le gouvernement du Québec. Lone Pine affirme que ce moratoire nuit à son droit de faire des profits de l'exploitation pétrolière et gazière dans la Vallée du St-Laurent et demande une compensation de 250 millions de dollars.

Ce cas prouve que les accords de commerce et d'investissements comme l'ALENA, l'Accord économique et commercial global (AECG) proposé et les nombreux accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIEs) menacent notre démocratie, les règlementations sur l'environnement essentielles et privilégient les profits des particuliers aux dépends du bien-être du public. Ce sont les communautés, et non les entreprises privées, qui devraient avoir le dernier mot sur les projets de fracturation et d'autres projets qui menacent nos sources d'eau, l'environnement et la santé publique, et personne ne devrait être puni pour dire « non ».

POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE :

Fiches de données : Free trade is fracking with our future canadians.org/content/factsheet-free-trade-fracking-our-future

Fracturer n'est pas un droit : Dites à Lone Pine d'abandonner sa poursuite judiciaire basée sur l'ALENA contre le moratoire sur la fracturation mis en place au Québec ! canadians.org/action/petition/index.php

GROUPES LUTTANT CONTRE LA FRACTURATION

Alternatives www.alternatives.ca

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) www.aqlpa.com

Campagne pour un moratoire complet d'au moins 20 ans sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec - Moratoire d'une génération moratoiredunegeneration.ca

Coalition de groupes opposant le gaz de schiste - Regroupement Interrégional Gaz de Schiste de la Vallée du St-Laurent www.regroupementgazdeschiste.com

Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

Le Conseil des Canadiens - Bureau régional de Ontario-Québec-Nunavut www.canadians.org/fracking

Eau Secours eausecours.org

Mobilisation gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu mobilisationgazdeschiste.blogspot.ca

RESSOURCES ET RÉGLEMENTATIONS

Potentiel pétrolier et gazier – permis en vigueur www.mrn.gouv.qc.ca/english/energy/oil-gas/oil-gas-potential.jsp

Ministère des ressources naturelles www.mrn.gouv.qc.ca/english/home.jsp

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs – Permis des eaux www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/redevance/reglement-en.htm

Consultation publique en matière d'énergie consultationenergie.gouv.qc.ca/english/

Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste du Québec ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/en/

Le Nouveau-Brunswick

Maude Barlow devant la rivière Richibucto, au Nouveau-Brunswick, alors qu'elle se prépare à rencontrer le chef de la nation Elsipogtog pour lui exprimer sa solidarité.

La tension monte au Nouveau-Brunswick depuis que le gouvernement conservateur de David Alward a commencé à promouvoir les projets de fracturation dans la province, malgré la forte opposition du public et de groupes communautaires qui exigent que le gouvernement mette en place une interdiction ou un moratoire.

Le premier ministre et son gouvernement prétendent que ces projets de fracturation – ou « projets d'exploitation des gaz de schiste » comme on les appelle dans la province – permettraient la création de nouveaux emplois et stimuleraient l'économie et ils promeuvent donc haut et fort le développement de cette industrie. En novembre 2013, ils ont annoncé un nouveau régime de redevances pour l'extraction du gaz naturel afin d'inciter l'industrie à lancer de nouveaux projets.

Le ministre de l'environnement de la province affirme que le Nouveau-Brunswick renferme à peu près 80 billions de pieds cubes de schiste, bien que nous ne sachions pas exactement combien de gaz est contenu dans la roche.

Il y a à peu près 30 puits de gaz actifs dans le sud du Nouveau-Brunswick, près de Sussex. Dans de nombreuses communautés de l'ensemble de la province, des compagnies pétrolières et gazières ont obtenu des permis pour l'exploration et des baux fonciers pour produire du pétrole et du gaz obtenus par fracturation pendant des années. Bon nombre d'entre elles ont foré des puits d'exploration et mené des tests sismiques.

A Penobsquis, une petite communauté dans le sud-ouest de la province, les premiers puits de gaz non conventionnels ont été forés en 2000, puis en 2001. Depuis lors, on a procédé à de nombreuses séries de tests sismiques et de nouveaux puits ont été forés. Penobsquis compte actuellement 30 puits produisant du gaz. La communauté fait face à une combinaison dangereuse, la production de gaz et l'extraction de potasse, ce qui a causé de nombreux problèmes, dont le dessèchement des puits, des problèmes de santé, et une perte de valeur de certains terrains privés et de résidences, en raison du tassement du sol. Nombreux sont ceux qui ont dans la communauté déposé une plainte auprès du Commissaire aux mines de la province contre PotashCorp et qui demandent une compensation[1].

Plus récemment, on a commencé à mener des tests sismiques et à forer des puits dans des communautés qui se situent le long de la formation de schiste, y compris la région du comté de Kent. L'opposition publique a été féroce et a permis de promouvoir, de manière dramatique, une plus grande prise de conscience sur les problèmes liés à l'exploitation du gaz de schiste dans la province et la région Atlantique.

1 www.penobsquis.ca/concerned-citizens/

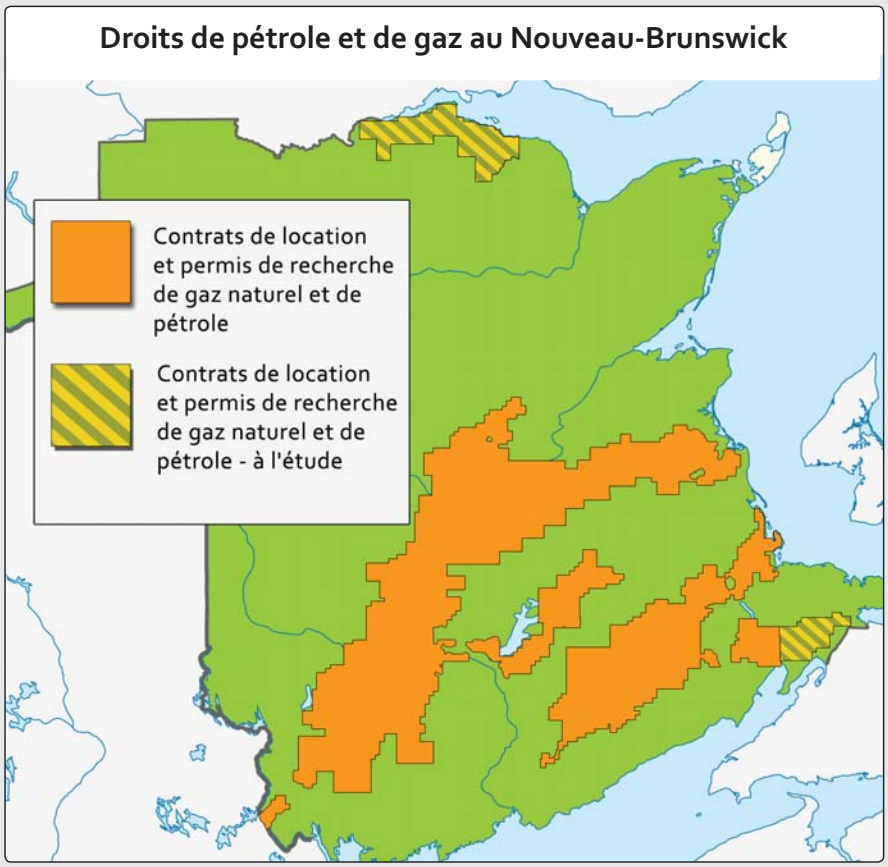

Droits de pétrole et de gaz; source des données : GeoNB, geonb.snb.ca/ong/

Source carte : Canada_New_Brunswick_location_map.svg by Wikimedia Commons user NordNordWest, CC BY-SA 3.0

Ces protestations dans le comté de Kent ont visé *SWN Resources*, une entreprise qui se spécialise en tests sismiques exploratoires, basée au Texas. *SWN* dispose d'un permis provincial qui l'autorise à mener des recherches pour localiser le gaz piégé dans la roche sur une surface d'à peu près 900 000 hectares au Nouveau-Brunswick.

SWN a mené ces tests sur les terres non cédées des *Mi'kmaq* du district *Signigtog*. Les membres de la première nation *Elsipogtog* ont dit « non » aux tests et à la fracturation sur leurs terres. Après un blocus pacifique qui a duré tout l'été, les *Elsipogtog* et d'autres qui s'opposent au développement de l'industrie du gaz de schiste dans la province ont fait la une des nouvelles internationales, lorsque la GRC, armée de tenues de combat et de fusils d'assaut et avec l'aide de tireurs d'élite a confronté les participants à cette manifestation pacifique. Les médias ont, pour la plupart, négligé de traiter le point le plus important qui est que les *Elsipogtog* ont manifesté pour protéger leurs terres, leur eau et leurs familles contre les impacts destructeurs des projets de fracturation.

Les habitants du Nouveau-Brunswick s'expriment contre la fracturation

L'opposition contre les projets de développement de l'exploitation du gaz de schiste a grandi depuis 2010, et a donné naissance à la formation de 29 groupes communautaires à travers la province qui travaillent en coopération mais aussi individuellement pour éduquer le public et tenter de freiner le développement de cette industrie en pleine expansion. Ces groupes ont contacté des partis politiques au niveau

provincial, des gouvernements municipaux et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, des chefs autochtones et le bureau de l'Ombudsman ; ils ont également informé leurs alliés, ou alliés potentiels, des divers risques associés à la fracturation. En 2012, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a organisé des consultations auprès du public et a engagé le Dr. Louis Lapierre pour les animer et pour en faire un compte-rendu, ainsi que pour faire le compte-rendu de réunions avec d'autres parties prenantes. A peu près à la même époque, le Dr. Eilish Cleary, directeur des services de santé du Nouveau-Brunswick, a rédigé un rapport dans lequel il passe en revue l'impact sur la santé publique des projets de fracturation.

Le rapport du Dr. Lapierre, intitulé *The Path Forward*, compile des données résultant de réunions avec le public et avec des parties prenantes, où la majorité des participants s'opposaient aux projets de fracturation. Dans son rapport de 38 pages, il fait un résumé des enjeux qui ont été soulevés et présente ses recommandations, en se basant sur « L'importance économique et l'impact bénéfique des projets de fracturation du gaz de schiste ». Ses recommandations se centrent sur la manière dont les habitants du Nouveau-Brunswick et l'industrie peuvent coexister.[2] Le Dr. Cleary a complété un rapport de 70 pages intitulé *Chief Medical Officer of Health's Recommendations Concerning Shale Gas Development in New Brunswick* en septembre 2012. Dans sa conclusion, elle mentionne principalement le fait que la province n'a pas procédé à une évaluation suffisamment approfondie des risques pour la santé que présentent les projets de fracturation et le manque de structure pour évaluer ces risques pour la santé dans le cadre de chaque projet individuel.[3]

En mai 2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé la mise en œuvre de nouvelles règlementations pour l'industrie du gaz de schiste, en se basant prétendument sur les recommandations émises dans les rapports des Dr. Cleary et Lapierre (*The New Brunswick Oil and Natural Gas Blueprint, May 2013*). Mais aucune des recommandations du Dr. Cleary n'a été incluse dans le plan du gouvernement, alors que le Dr. Lapierre a été nommé Directeur de l'institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick dont il avait recommandé la création.

Malgré le fait que le Ministre de l'environnement, Bruce Fitch, clame que le gouvernement s'est donné comme priorité la protection de l'air et de l'eau et « d'assurer que l'industrie puisse opérer de manière à respecter l'environnement », peu de terres sont réellement protégées de possibles projets de fracturation, ce qui inclut les zones humides.[4]

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera très probablement à faire face à des manifestations contre sa position pro-industrie, qui est contraire à la position d'une grande partie des résidents de la province, qui affirment que les projets de fracturation entraînent trop de risques.

2 www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/ShaleGas/en/ThePathForward.pdf

3 http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/don-t-worry-about-seismic-testing-in-wetland-alward-says-1.1341294; http://www.conservationcouncil.ca/wetlands-taking-a-blasting/

4 http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/don-t-worry-about-seismic-testing-in-wetland-alward-says-1.1341294; http://www.conservationcouncil.ca/wetlands-taking-a-blasting/

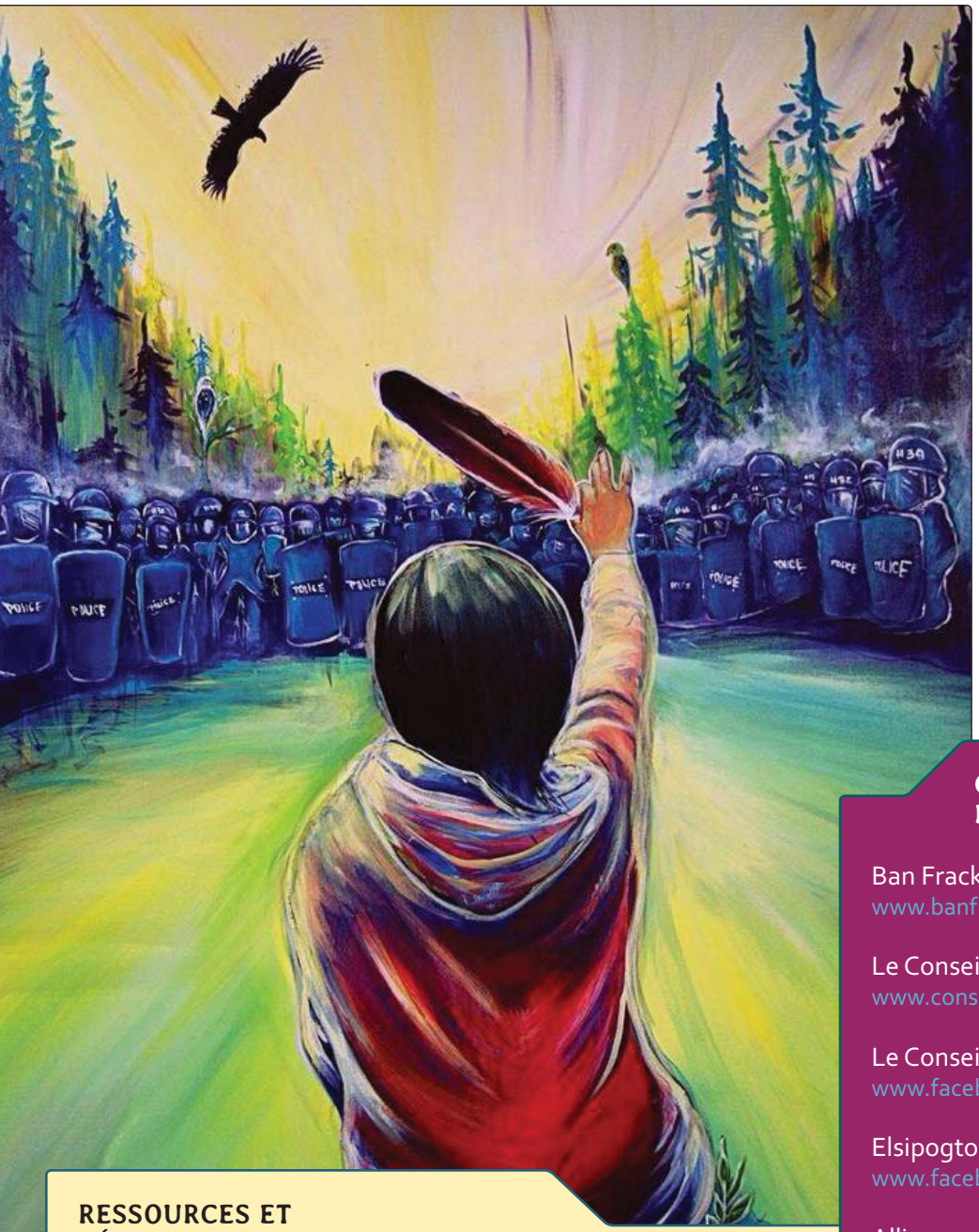

Cette image, créée par Fanny Aishaa, est inspirée de la photo originale de Ossie Michelin / APTN. La femme qui y figure est Amanda Polchies, protégeant les terres et l'eau non cedées des Mi'kmaq contre les effets néfastes de la fracturation.

RESSOURCES ET RÉGLEMENTATIONS

Propriété du pétrole et du gaz naturel et accès en surface
www.gnb.ca/0078/minerals/ONG_Introduction-e.aspx

Lignes directrices du processus d'évaluation des sources d'approvisionnement en eau - Formulaire de demande
www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services_renderer.201100.Water_Supply_Source_Assessment_Permit.html

Recommandations du médecin-hygiéniste en chef sur l'exploitation du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick
www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/en/HealthyEnvironments/Recommendations_ShaleGasDevelopment.pdf

GROUPES LUTTANT CONTRE LA FRACTURATION

Ban Fracking NB
www.banfrackingnb.ca

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
www.conservationcouncil.ca

Le Conseil des Canadiens - Chapitre de Fredericton
www.facebook.com/groups/196759017153089/

Elsipogtog Warrior Society
www.facebook.com/groups/265528243458534/

Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick
Caucus du gaz de schiste du Nouveau-Brunswick
www.nben.ca/en/collaborative-action/caucuses/shale-gas-caucus

Sierra Club Région Atlantique
atlantic.sierraclub.ca

Upriver Environment Watch
upriverenvironmentwatch.com

Water and Environmental Protection for Albert County
protectalbertcounty.wordpress.com

LES GOUVERNEMENTS A L'ÉCOUTE ; INTERDICTIONS DE FRACTURER ET MORATOIRES MIS EN OEUVRE AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

La liste de villes, régions et États qui ont décidé d'interdire la fracturation continue à s'allonger, alors que les mouvements anti-fracturation dans le monde prennent de l'ampleur. En mai 2013, le Vermont est devenu le premier État américain à interdire la fracturation. Des centaines de villes américaines ont répondu au raz-de-marée d'opposants bien organisés en déclarant la mise en œuvre de moratoires et d'interdictions, y compris en Californie, État de New-York, Illinois, Colorado et Ohio. Signalons également une interdiction déclarée par un comté du Nouveau-Mexique qui a donné naissance à une déclaration des droits pour les résidents et pour la nature. Cette déclaration des droits interdit toute activité – y compris la fracturation –susceptible de nuire au droit du comté à l'accès à de l'eau propre, à des services de santé publique, à la sécurité et à la protection de l'environnement. Cette déclaration des droits remet directement en question les droits des corporations.

Au Canada, le Québec a placé un moratoire sur la fracturation dans la vallée du St-Laurent, suite à un mouvement d'opposition populaire massif mené par des propriétaires fonciers locaux. La Nouvelle-Écosse, où sont aussi nés de nombreux mouvements populaires dont la coalition NOFRAC, a également mis en place un moratoire. En août 2013, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé qu'il allait éliminer son comité d'examen interne et conduire un examen mené par des sources indépendantes en 2014, année au cours de laquelle aucune autorisation ne serait émise. De nombreuses campagnes anti-fracturation sont actuellement menées au niveau local et provincial, y compris la campagne menée par le chapitre d'Inverness du Conseil des Canadiens qui a entraîné la création de la première loi municipale au Canada interdisant la fracturation.

Études de cas

Des associations du Québec organisent une manifestation à Drummondville, au cours du Global Frackdown 2012. Photo de Didier PH Martin

Le Québec résiste avec succès au développement de l'exploitation du gaz de schiste

La liste de réussites du mouvement anti-fracturation au Québec est longue et impressionnante : plus de 130 000 personnes ont signé une pétition en ligne, plus de 100 groupes de citoyens se sont formés en l'espace de trois ans, 50 personnes ont couvert, à pied, les 700 kms qui séparent Rimouski de Montréal le long du St-Laurent, 60 municipalités ont adopté des lois pour protéger l'eau potable de la fracturation et plus de 300 personnes ont été formées pour mener une action directe non violente.

Dans une série en deux parties intitulée « Effets dissuasifs d'une résistance citoyenne contre la fracturation », Philippe Duhamel, formateur dans le domaine de la résistance civile au Québec, nous informe des réussites et des difficultés que connait le mouvement anti-fracturation au Québec. M. Duhamel explique ce qui s'est passé lorsque les communautés ont découvert que des projets de fracturation étaient planifiés dans la vallée

du St-Laurent : « Des citoyens de régions rurales se sont rapidement contactés et ont commencé à s'organiser. Des artistes et personnalités célèbres, dont certains possédaient des terres dans les zones ciblées, se sont également impliqués. Ils ont aidé à mobiliser encore davantage l'opinion publique à l'aide d'une vidéo virale. Une pétition en ligne a été signée par 130 000 personnes. Ce mouvement a aussi attiré des activistes expérimentés bénéficiant d'une formation en résistance citoyenne (y compris cet auteur) et outragés par la situation et par ce qui pourrait se passer.

Les organisateurs de la Campagne Moratoire d'une Génération, dont Philippe Duhamel est le coordinateur bénévole, ont insisté pour que l'on aille plus loin qu'un « moratoire générique » et se sont fixés comme objectif de « créer une capacité de désobéissance citoyenne en masse. » Ils ont alors donné un ultimatum au gouvernement du Québec : qu'un moratoire de 20 ans sur tout projet de fracturation soit déclaré au plus tard le 1er mai 2011 ou il y aurait une action de masse non violente.

M. Duhamel explique : « L'un des faits saillants de la Campagne Moratoire d'une Génération et l'un des plus mémorables est la marche d'un mois organisée au printemps 2011 le long d'un itinéraire proche des zones où les projets de fracturation devaient avoir lieu. La presse nous a suivi de près, et les médias nationaux étaient présents au début, au milieu et à la fin de cette marche. C'était vraiment l'événement du jour dans les petites villes rurales. On en parlait en général au début des informations et les conditions météorologiques étaient annoncées en fin de journal pour expliquer quel temps il ferait pour les marcheurs le lendemain. Dans des villes comme Trois-Rivières et Québec, les marcheurs avaient attiré des centaines de spectateurs, qui marchaient au rythme de la fanfare et dansaient au rythme de la samba. Lorsque nous avons finalement atteint Montréal, nous avons été accueillis par une foule de 10 000 à 15 000 personnes – la plus grande manifestation pour la protection de l'environnement dans l'histoire du Québec – nos alliés s'étaient finalement réunis pour célébrer cette occasion. »

Il ajoute : « En utilisant des méthodes traditionnelles d'organisation communautaire, le Regroupement [Interrégional Gaz de Schiste Vallée du St-Laurent] s'est rendu dans les communautés rurales pour demander aux résidents de signer une lettre interdisant aux compagnies de fracturation de pénétrer dans la région et pour vendre les panneaux rouge et jaune très visibles sur lesquels on lit : « Non au gaz de schiste » qui parsèment maintenant les villages et routes de campagne dans l'ensemble du Québec. Plus de 30 000 propriétaires fonciers ont signé la lettre. Avec un taux de signatures qui atteint parfois les 90 %, les organisateurs ont ensuite apporté dans les mairies les cartes indiquant tous les terrains privés sympathisants, colorés un par un. De nombreux gouvernements municipaux se sont joints à notre cause. Plus de 60 villes et villages ont adopté des lois municipales conçues pour protéger l'eau potable contre les forages prévus par les entreprises de fracturation.

Ces groupes ont également établi un système de prévention, SCHISTE911.org ou 1-888-SCHISTE, qui permet d'informer les communautés de nouvelles menaces posées par des projets de fracturation.

M. Duhamel explique : « En ayant des personnes à l'écoute dans la communauté, en surveillant les régions isolées, les intersections importantes et les routes de campagne, en prêtant attention aux rumeurs et en parlant à des étrangers, nous pouvons collecter des renseignements importants, au bon moment. C'est la première étape dans le système, et une des plus importantes. Il n'est pas toujours nécessaire de créer ce genre de réseau de surveillance en commençant à zéro. Au Nouveau-Brunswick, on a engagé l'aide de *Neighbourhood Watch* et de *Block Parent* pour signaler aux manifestants l'arrivée de camions utilisés pour mener des tests sismiques. »

Il met également l'accent sur le fait que « le concept d'action préventive repose sur une priorité essentielle : celle de former les communautés à l'action citoyenne directe non violente et à la désobéissance civile. Afin de renforcer l'effet dissuasif de ces formations sur l'industrie, les formations elles-mêmes sont rendues publiques. »

Bien qu'un moratoire de facto soit en place pour la vallée du St-Laurent, il est prévu de procéder à une exploration en vue de localiser du pétrole de schiste sur l'ile d'Anticosti et la Péninsule de Gaspé en 2014. Cependant, si l'industrie et le gouvernement ont pris note de la résistance dont ont fait preuve les Québécois dans le passé, ils se rendront bien vite compte que nous ne baisserons jamais les bras.

POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE

Effets dissuasifs d'une résistance citoyenne contre la fracturation : 1ère partie
www.opendemocracy.net/civilresistance/philippe-duhamel/civil-resistance-as-deterrent-to-fracking-part-one-they-shale-not-o

Effets dissuasifs d'une résistance citoyenne contre la fracturation : 2e partie
www.opendemocracy.net/civilresistance/philippe-duhamel/civil-resistance-as-deterrent-to-fracking-part-two-shale-911

Dans les coulisses de cette interdiction de fracturer en France – Réussites et défis

Un entretien avec l'activiste français, Maximes Combes

Une campagne citoyenne efficace menée en France a aidé à mettre fin aux projets de fracturation. La campagne, qui a entraîné la première interdiction de fracturer en Europe, a débuté vers la fin de 2010.

En mars 2010, les Français ont été informés que le gouvernement avait, sans avoir mené aucune consultation publique, octroyé des permis de fracturation sur trois sites. Lorsqu'ils ont appris que 64 autres permis étaient en instance, les habitants des communautés touchées se sont mis à former des groupes. Ceci a rapidement mené à l'organisation d'assemblées publiques dans les villages, assemblées qui ont attiré un nombre de personnes inégalé jusqu'à lors. Au début de l'année 2011, un mouvement citoyen de grande envergure a pris naissance, ce qui a donné lieu à une manifestation publique mémorable en février qui a entraîné la participation de divers réseaux locaux influents, et qui a permis de convaincre les autorités locales de se prononcer haut et fort contre la fracturation. Le gouvernement français, qui ne s'attendait

LA FRANCE INTERDIT LA FRACTURATION

En 2011, la France a été le premier pays à interdire la fracturation pour extraire le gaz de schiste. En juillet 2013, François Hollande, le président français, a promis de maintenir cette interdiction pendant toute la durée de son mandat, en dépit des poursuites judiciaires constantes de Schuepbach Energy et de Total, des entreprises qui détenaient préalablement des permis pour l'exploration. Cette interdiction a été déclarée suite à une opposition publique grandissante et à l'organisation d'événements anti-fracturation, y compris la projection du documentaire *Gasland*, l'organisation d'assemblées publiques et de manifestations gigantesques et l'installation de panneaux d'affichage dans l'ensemble du pays.

pas à un tel tumulte, a été pris de surprise. Il a émis un moratoire, mais après avoir subi une pression encore plus forte du public, a passé une loi interdisant la fracturation en 2011.

Deux facteurs ont aidé à garantir ce succès. Le premier, un facteur politique, est que le mouvement anti-fracturation s'est reposé sur les manifestations spontanées et passionnées des résidents locaux ainsi que sur le fait que l'on a remis en question, au niveau national, certaines pratiques qui contredisaient des lois sur la protection des terres et des eaux. Le deuxième est que ce mouvement a été soutenu par un fort sentiment communautaire et d'attachement à la terre, ce qui a donné lieu à une campagne basée sur la démocratie et la souveraineté sur les terres.

Mais l'industrie n'a pas baissé les bras. Après la mise en œuvre de l'interdiction, les compagnies de fracturation ont cherché à profiter de certaines failles dans la législation et ont, par exemple, demandé l'octroi de permis pour « stimuler le socle rocheux », en exploitant le fait que la loi ne définissait pas clairement la notion de « fracturation ». Ces compagnies ont également investi dans des campagnes de relations publiques de grande envergure qui ont promu la fracturation et qui ont utilisé les termes « Indépendance énergétique » et « Création d'emplois » pour essayer de « vendre » l'idée de fracturation au peuple français.

Dans cette nouvelle phase de la lutte et devant mener une « guerre d'information » contre l'industrie du gaz, une industrie peu conventionnelle, la campagne anti-fracturation doit faire face à plusieurs défis, qui vont bien au-delà du manque de financement, de pouvoir politique et de porte-paroles. Premièrement, les nouveaux sites proposés pour procéder à des opérations de fracturation se situent dans des régions du nord de la France, plus urbaines où les habitants ont un attachement moindre à leur communauté et à leurs terres.

Le mouvement s'est également élargi et a commencé à se diviser, sur des enjeux tels que les modèles d'énergie alternative, en raison de l'existence de divers points de vue dans le domaine de l'énergie nucléaire, par exemple.

ADAPTÉ DE: *Transnational Institute's Old Story, New Threat: Fracking and the global land grab*
www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/fracking_old_story_new_threat_0.pdf

LES MOUVEMENTS POPULAIRES PRENNENT DE L'AMPLEUR

Le mouvement anti-fracturation continue à prendre de l'ampleur au niveau mondial. La présentation de documentaires, tels que Gasland et l'organisation de manifestations, de coalitions et de campagnes de plus en plus nombreuses pour abolir la fracturation aident à promouvoir ces progrès. Ce mouvement a également entraîné une action plus directe, lorsque, par exemple, les manifestants se jettent devant les camions de fracturation.

En septembre 2011, un groupe de femmes autochtones membres de la nation Blood (ou Kainai) en Alberta, a bloqué la route menant à un site de fracturation de Murphy Oil situé dans leur réserve. Lois Frank, Elle-Maija Apiniskim Tailfeathers et Jill Crop Eared ont été arrêtées pour avoir tenté de protéger leurs terres et leur eau contre les projets de fracturation. Plus d'un an après, les accusations portées contre ces femmes ont été suspendues. Leurs courageux efforts ont attiré l'attention d'autres pays qui leur ont alors apporté leur soutien.

En été 2013, la Première Nation Elsipogtog du Nouveau-Brunswick et ses partisans ont établi un camp et ont arrêté et confisqué, sans faire usage de force, l'équipement de forage contracté par Southwestern Energy dans le but de procéder à des tests sismiques dans le cadre

d'un projet de fracturation. En octobre 2013, la GRC – qui était présente au camp pendant tout l'été – a confronté les manifestants à l'aide de tenues de combat, de tireurs d'élite et de gaz poivré. Les médias se sont concentrés sur le fait que l'on avait mis feu aux véhicules de la GRC et sur les cocktails Molotov qui avaient été lancés, mais il aurait été plus important de mettre l'accent sur la raison de la présence des manifestants sur ce lieu : la protection de leurs terres, de leur eau et des personnes qui habitent cette région. Cette manifestation a entraîné un afflux important de messages de soutien ; plus de 45 événements de solidarité ont été organisés dans les deux jours suivant la réaction de la GRC. De nombreux événements organisés par Global Frackdown prévus deux jours après les actions de la GRC, se sont centrés sur l'expression de solidarité pour la lutte menée par la nation Elsipogtog contre les projets de fracturation.

Leçons tirées des actions du mouvement anti-fracturation de l'État de New-York

Le mouvement créé pour mettre fin aux opérations de fracturation dans l'État de New-York a été l'un des plus forts et des plus médiatisés aux États-Unis. Outre la mise en œuvre d'un moratoire dans l'ensemble de l'État, les municipalités de l'État de New-York ont implémenté plus de 200 mesures anti-fracturation, bien plus que tous les autres États des É-U. Le groupe de travail *Haudenosaunee* responsable de la protection de l'environnement, qui inclut les nations *Mohawk*, *Oneida*, *Onondaga*, *Cayuga* et *Seneca*, a mis en place une interdiction de fracturer sur, ou à proximité de leur territoire. Le *N.Y. Department of Environmental Conservation* a reçu plus de 200 000 commentaires du public sur les projets de lois concernant la fracturation, dont la plupart exigeaient une interdiction totale de tout projet de fracturation. Le mouvement a gagné une ampleur inégalée jusqu' à présent, suite à la création de *New Yorkers Against Fracking*, une coalition composée de 230 organisations membres qui a organisé de nombreuses manifestations de taille significative et qui a bénéficié du soutien de vedettes, comme le musicien *Sean Lennon* et l'acteur *Mark Ruffalo*.

Le succès du mouvement anti-fracturation dans l'État de New-York peut être attribué à de nombreux facteurs. Mais, d'après Alex Beauchamp, l'organisateur région du nord-est de *Food and Water Watch*, une des organisations membres de *New Yorkers Against Fracking*, certains facteurs-clés ont permis d'assurer le succès de ce mouvement jusqu›à présent. Le mouvement est à sa base un mouvement populaire, car il existait un groupe dans presque chaque localité, depuis ses débuts. Sur le plan politique, le fait de cibler, sans relâche, le gouverneur de l'État, Andrew Cuomo a également contribué au succès de la coalition. Les gouvernements transfèrent en général la plupart des responsabilités à divers services ou ministères, ce qui n'était pas différent dans le cas du gouverneur de l'État du New-York. Cependant, grâce aux demandes continuelles et incessantes de la coalition, exigeant que le gouverneur interdise tout projet de fracturation, ces projets de fracturation ont, jusqu›à présent, été arrêtés. Ce qu'on mentionne rarement dans le débat difficile à trancher sur « Les emplois ou l'environnement ? » est l'impact des projets de fracturation sur la santé des humains. Les témoignages et études menées sur l'impact de ces projets sur la santé ont fait effet sur les habitants de l'État de New-York et ont été l'un des facteurs principaux ayant permis d'interdire les projets de fracturation.